

Coopération entre Haïti et sa diaspora médicale

Défis et exigences

Jean-Claude Fourn MD, CM^a, OQ^b

*Unité de Cardiologie Fœtale, Service de Cardiologie, CHU mère-enfant
Ste – Justine*

Université de Montréal

*Conférence de clôture du 41^e congrès de l'Association des Médecins
Haïtiens à l'Étranger (AMHE)*

Travaillant à plein temps au CHU Ste-Justine à Montréal depuis 45 ans, je ne peux compter le nombre de fois où je me suis fait poser cette sempiternelle question :

« Pourquoi donc Haïti n'arrive pas à se développer alors que toutes les autres îles des Caraïbes semblent suivre une évolution plus positive ? Ce n'est pourtant pas l'aide internationale qui manque ! »

La tentative de réponse à cette lancinante question est le fil conducteur de mon exposé aujourd'hui. Ma réponse comportera 2 volets. Le premier concerne la connaissance du milieu que l'on veut aider, ce qui, en Haïti est un défi de taille ; le second porte sur les qualités et les exigences requises pour faire face à ces défis.

I. Les Défis

Haïti est-elle si difficile à aider ? Cette soi-disant incapacité de développement de la nation haïtienne est-elle simplement apparente, c'est-à-dire liée à des facteurs extrinsèques dont la

^a : « Canadian Member » de l'Ordre du Canada ^b : Membre de l'Ordre National du Québec

correction nous permettrait de décoller, ou est-elle réelle, propre à notre communauté et par conséquent immuable ?

Un rapide coup d'œil sur les conditions actuelles de vie sur notre île pourrait ouvrir la porte à bien des doutes quant à notre capacité de gérer le développement de notre société après plus de 200 ans de vie souveraine. Par souci de respect du temps qui m'est alloué, je ne parlerai que de la santé publique, excellent reflet du degré d'évolution sociale. Il existe plusieurs indicateurs reconnus permettant avec assurance d'évaluer la santé d'une collectivité ; le tableau-I présente la performance de notre système de santé publique en fonction de ces indicateurs, durant la période précédant le tremblement de terre.

Tableau I - Indicateurs en matière de santé en Haïti

| | |
|--|---|
| Espérance de vie à la naissance | 59.5 ans (PNUD 2007-8) 54 ans (EMMUS IV) |
| Taux de mortalité en-dessous de 5 ans | 120 ‰ (PNUD 2007-8) (86‰) (EMMUS IV) |
| Population sous-alimentée | 46% (PNUD 2007-8) |
| Population sans accès à une source d'eau potable améliorée | 46% (PNUD 2007-8) |
| Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à 40 ans | 21.4% (PNUD 2007-8) |
| Mortalité maternelle | 63‰ (EMMUS IV) |

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l' «Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services» (EMMUS) du MSPP, l'âge moyen au décès en Haïti, entre 2005 et 2010, était environ de 57 ans. Nous occupions alors la 150^{ème} position sur 195 pays (*United Nations World Population Prospects: 2006 revision*) Pas de quoi pavoiser ! Autre indicateur encore plus fiable : le taux de mortalité infantile correspondant au taux de décès avant l'âge de 5 ans. Les statistiques gouvernementales sont moins sombres que celles du PNUD, mais en moyenne on peut dire que sur 1000 naissances vivantes, 100 enfants n'atteignent pas l'âge de 5 ans, sans compter les décès foeto-maternels ! Pendant la même période, les statistiques mondiales révélaient que parmi les 5 nations les plus performantes, on ne déplorait que 2, oui deux décès avant 5 ans sur 1000 naissances vivantes ! (*Infant mortality. List by the United Nations Population Division*).

Un mot sur les ONG : historiquement, l'aide humanitaire en santé en Haïti s'est justifiée par la faiblesse des ressources locales. Des vies ont été sauvées et le sont encore. Actuellement plus de 800 ONG sont impliquées en santé sur l'île, sans contrôle du type, prioritaire ou pas, et de la qualité des soins prodigués.

L'aide internationale :

Mes amis québécois avaient par ailleurs raison de mentionner que l'aide internationale était présente en Haïti, tel qu'en fait foi ce rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) :

« De 1989 à 2009, l'aide publique au développement en Haïti est passée d'environ 200 millions de dollars étasuniens à plus d'1 milliard (US \$ 1.00 = 44.00 gourdes ; 1 euro = 60.00 gourdes aujourd'hui) ». (Tiré du bulletin scientifique de l'observatoire des politiques publiques et de la coopération internationale (Oppci)
L'afflux des capitaux s'est évidemment accru après le séisme.

De ce bref survol, on constate que nos donateurs mettent l'emphase

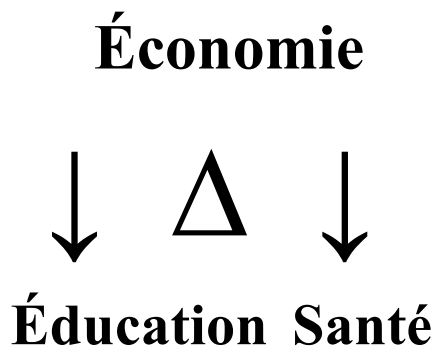


Figure 1

sur l'aide financière selon le schéma classique (figure 1) où le développement économique est placé au sommet d'un triangle, devenant le moteur du développement collectif, incluant éducation et santé , avec, il faut l'avouer, de bien maigres résultats.

Face à ce piètre état des lieux après 200 ans de vie souveraine, devrait-on conclure à l'incapacité de développement de la nation haïtienne ? Sommes-nous à jamais condamnés au sous-développement ?

Et pourtant ...

Et pourtant, je suis convaincu que nous sommes tout à fait capables, comme toutes les autres nations sur cette planète, d'atteindre un niveau de développement collectif adéquat et éventuellement comparable aux nations les plus performantes. Les raisons qui sous-tendent cet acte de foi s'inspirent des

multiples entraves que le peuple haïtien a dû affronter tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'île. L'efficacité d'une coopération entre Haïti et sa diaspora médicale exige la prise en compte de ces freins historiques.

Entraves à l'essor de la nation haïtienne :

1. Esclavage et drame identitaire

Un rappel historique s'impose.

Nous savons tous que nos ancêtres, avant d'acquérir leur indépendance, ont subi 3 siècles d'esclavage ! Pendant 3 siècles, une petite minorité d'êtres humains achète au marché public d'autres êtres humains dont ils deviennent propriétaires. Ces esclaves n'ont pas plus d'attention de la part de leur maître que celle accordée par nécessité et intérêt aux autres animaux de la ferme. Il est également important de rappeler que ce maître - propriétaire parle une langue qui leur est complètement étrangère et, par dessus tout, a un aspect physique très différent par la couleur de sa peau, de ses yeux, la texture et la couleur de ses cheveux, les traits de son visage et j'en passe.

Prenons également conscience qu'il est tout à fait probable que certains de ces nègres marrons qui se sont battus pour leur libération au début du 19^e siècle soient nés d'un père, grand-père, arrière-grand-père... esclaves. Pensez que cet « héritage » pourrait avoir été retransmis sur au moins 12 générations durant ces 3 siècles où, sur l'île, des êtres humains étaient esclaves avant leur premier mouvement respiratoire ! Le moins qu'on

puisse dire est qu'il s'agit de conditions génératrices de traumatismes psychologiques profonds et durables sur l'identité, l'estime de soi et la santé mentale en général . Qu'ils aient pu tenir physiquement et surtout mentalement malgré toutes ces années d'humiliations et de maltraitances tient de l'exploit ! Je ne suis pas un spécialiste de la question et laisserai la parole à un psychologue, en l'occurrence Emerson Douyon, Ph.D. qui, comme bien d'autres, croit que «*Le Vaudou comme ensemble traditionnel de croyances, de pratiques, de rites, a joué un rôle historique dans la genèse du pays*» («Société haïtienne: attitudes et développement» in : Revue haïtienne de santé mentale, 04/11/10, p 67-82)

2. 1804: « *Le péché originel* » :

Notre indépendance est décrite comme « *un crime de lèse-majesté pour un monde alors colonialiste, esclavagiste et raciste* », par Ricardo Seitenfus, ancien représentant de l'OEA en Haïti, dans une entrevue accordée au quotidien suisse Le Temps, en décembre 2010. Il ne s'agit pas d'une affirmation empreinte de sensationnalisme mais bien d'une analyse lucide et courageuse. Comment interpréter autrement les deux décisions prises après notre indépendance, l'une par toutes les puissances coloniales impliquées dans la région (l'embargo), l'autre par la France seule (la double dette) ?

- a. L'embargo : C'était un geste punitif certes, mais surtout préventif . Saint- Domingue la « criminelle » devait être isolée comme une pestiférée. Pas question de laisser la

moindre rumeur d'émancipation enrayer cette lucrative traite de vies humaines ! La rigueur et l'efficacité de cet embargo étaient bien réelles puisque le trafic des esclaves a pu se poursuivre dans les Antilles et les Amériques encore onze ans après la révolte réussie à Saint-Domingue. (Tableau II). Quant à l'esclavage dans les colonies, il ne fut officiellement aboli que plusieurs années plus tard. Il est intéressant de noter qu'une traite clandestine était pratiquée encore bien des années après les abolitions officielles et le dernier navire négrier arrive à Cuba en 1867 !

II - Tableau des années d'abolition

➤ **Abolition de la traite des noirs:**

- Royaume-Uni : 1807, - USA : 1808, - France : 1815

➤ **Abolition de l'esclavage :**

-Royaume-Uni :1833, - France : 1848, - USA : 1860

b. La double dette française:

Et voilà que l'ancien maître-propriétaire réclame justice pour dommages liés à la perte de jouissances de propriétés tant matérielles qu'humaines ! Le montant initial de cette triste et déshonorante mise en demeure s'élevait à 150 millions de francs-or, soit 25 milliards de dollars américains actuels (1^{ère} dette). Le paiement de cette somme n'a pu s'effectuer que par emprunts de banques qui ne pouvaient être que françaises (2^{ème}

dette) et la jeune nation haïtienne n'a réussi à en payer la totalité qu'au milieu du XXème siècle! L'énormité de cette double dette est dérisoire (une vie humaine n'a pas de prix) comparée à l'indécence du geste. Il n'en demeure pas moins qu'elle a pesé lourd sur l'évolution initiale du pays.

3. L'héritage colonial

Il faut admettre qu'après le départ de la goélette française emportant les derniers colons fuyant vers la Métropole, les quelques 400,000 esclaves qui formaient les nouveaux citoyens de l'île avaient très probablement des idées peu précises concernant leur position géographique et des notions rudimentaires sur la gestion des relations internationales de l'époque, tant commerciales que politiques. Sans surprise leur premier geste, plus instinctif que rationnel, fut de brûler les plantations de canne à sucre et de café, symboles de leur souffrance certes, mais dorénavant leurs principales sources de subsistance collective.

Un autre héritage colonial particulièrement pervers fut la présence des 2 ou 3000 affranchis qui, ayant quelques gouttes de sang blanc dans les veines, ne pouvaient être esclaves et ont eu droit à une certaine scolarité. Voilà donc une nouvelle nation formée de 2 groupes de citoyens qui tous les deux partageaient le même tort de se croire différents. Ce qui a inéluctablement engendré cette société inégalitaire qui a entravé et entrave encore notre développement. Comme l'a si bien exprimé Jean-Claude Icart : « *L'arme la plus sûre et la plus dévastatrice du racisme est l'intériorisation par ses cibles des préjugés qui servent à les opprimer* ». (Extrait de *La question de couleur dans la*

révolution Haïtienne in : Dictionnaire historique de la révolution haïtienne 1789-1804, 2^e Edit.)

Aujourd'hui encore, l'identité haïtienne est difficile à définir, parce qu'elle est encore multiple. Nous vivons dans un pays où l'expression « moun ça yo » semble faire référence, pour l'auditeur non averti, à des individus d'un autre pays ou d'une autre planète.

Haiti: health profil

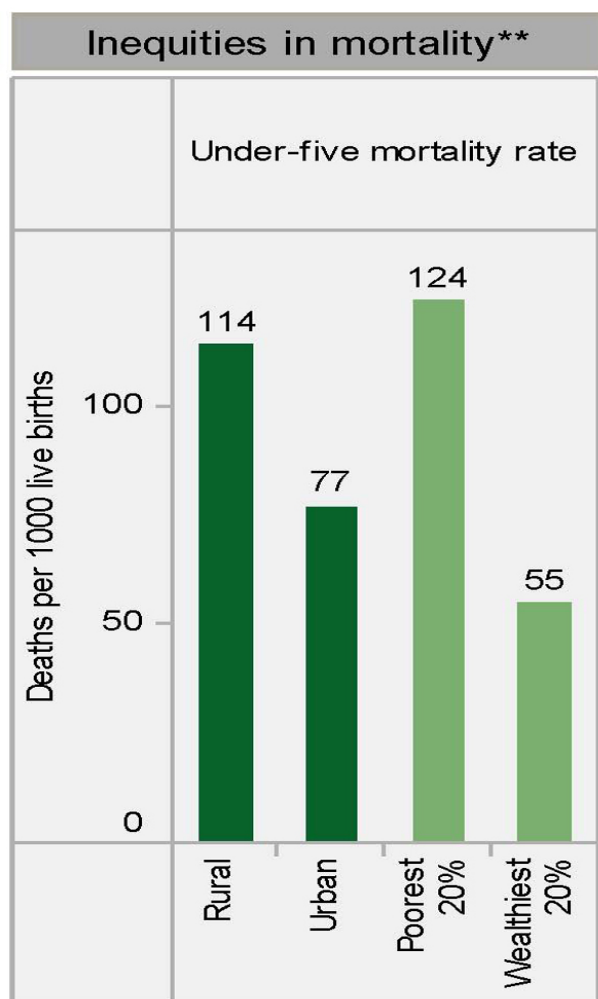


Figure 2 - WHO 2012

Ce relevé publié en 2012 par l'OMS est éloquent (Figure 2). On y constate que le taux de mortalité infantile est au-delà de 2 fois plus élevé chez les démunis, comparé à la minorité plus riche et éduquée. Ces chiffres reflètent bien la dramatique inégalité à l'accès aux droits fondamentaux habituellement observée sous régimes coloniaux.

Nous sommes donc nés dans un contexte fort différent de celui de nos voisins des Caraïbes. Nous pouvons même affirmer que ces derniers ont tiré

profit de notre révolution, réussissant à obtenir leur souveraineté

par des traités, évitant ainsi la destruction de leurs infrastructures par des interventions militaires et surtout le maintien sur place d'une certaine expertise.

4. L'aide internationale :

- Plusieurs enquêtes montrent que l'aide internationale peut être **un leurre**.

Suite au tremblement de terre, une analyse des contrats de la Commission européenne - qui sont rapportés sur la page web d'EuropeAid - montre que 76.7% de la valeur des contrats alloués, pour un total de 32 millions d'euros en 2010 et 2011, a été attribuée à des entreprises européennes. Seulement 7,48 millions d'euros, donc moins de 10 millions de \$US (1€ =1,3\$US), sont allés à des firmes haïtiennes .

L'aide internationale profite surtout au pays donateur !

- L'aide internationale peut aussi être **mal ciblée**.

Je vous présente une étude exemplaire faite par le Prof. Jean-Claude Barthélemy de l'Académie des Sciences Morales et Politiques à la Sorbonne, Paris. Je crois que les résultats de cette étude éclairent assez bien le débat. L'auteur a identifié 13 pays initialement pauvres et qui depuis 1960 ont connu une dynamique de croissance. 9 de ces pays se trouvaient en Asie, 3 en Afrique et un dans les Caraïbes. Il a comparé ce groupe à d'autres pays qui, durant la même période, n'ont peu ou pas progressé. Soulignons qu'aucune différence significative n'existait entre ces 2 groupes en ce qui concerne le taux

d'épargne et d'investissement, l'existence de conflits internes, le degré de démocratisation ou les conditions géographiques. En revanche, le tableau des différences initiales avant le décollage est éloquent :

Tableau-III :

| | Moyenne pays émergents | Moyenne pays non émergents | Différence | Écart-type de différence |
|--|------------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|
| Espérance de vie en 1960 (années) | 46.4 | 37.7 | 8.7 | 1.4 *** |
| Mortalité infantile en 1950 (‰) | 138 | 187.5 | -49.6 | 9.5 *** |
| Mortalité infanto juvénile en 1960 (‰) | 161.9 | 275.9 | -114 | 18.6 *** |
| Proportion d'adultes avec éducation primaire complète en 1960 (%) | 25.1 | 8.2 | 17 | 3.3 *** |
| Taux de scolarisation primaire au début des années 1950 (%) | 60.7 | 21 | 39.7 | 6.3 *** |
| Taux de scolarisation secondaire au début 1950 | 9.6 | 1.9 | 7.8 | 1.6 *** |

Berthélemy JC , 2006, Revue d'économie du développement, 14 (1),5-44

En effet, le tableau-III met bien en évidence la présence, en 1950-60, de différences significatives dans 3 indicateurs

classiques de santé des populations: espérance de vie (46 ans pour les futurs émergents vs 37 pour les non émergents), mortalité infantile (138/1000 vs 187), mortalité infanto-juvénile (162/1000 vs 276); en éducation : proportion d'adultes avec éducation primaire complète, 25% vs 8%; taux de scolarisation primaire , 60% vs 21 et enfin taux de scolarisation secondaire, 9% pour un peu moins de 2% pour les non émergents.

L'auteur conclut : « *La comparaison systématique des données structurelles entre ces 2 groupes de pays émergents et non émergents livrent une conclusion dénuée de toute ambiguïté : parmi les variables qui auraient pu justifier un piège de sous-développement initial, seules les variables de capital humain, qu'il s'agisse de santé ou d'éducation, différencient les 2 groupes* ». Le mot est lâché : **le capital humain !**

« Aucun pays ne peut décoller si sa population n'est pas instruite et en santé »

Je voudrais également partager avec vous cette phrase de Amartya Sen, éminent économiste indien, Prix Nobel d'Économie 1998 : « *Il ne suffit pas de se fixer pour objectif essentiel l'augmentation maximale du revenu ou de la richesse. La croissance économique ne saurait être considérée comme une fin en soi. Le développement doit consister avant tout à améliorer la vie que nous menons et à renforcer les libertés dont nous jouissons. Or, l'une des plus grandes libertés est celle de ne pas souffrir d'un mauvais état de santé que l'on peut prévenir et d'échapper à une mort évitable* »

Cet économiste s'est associé avec un collègue pakistanais (Mahbub ul Haq) pour proposer un nouvel « indice du développement humain » (l'IDH) basé sur les 3 éléments

suivants : - l'espérance de vie (années) – la scolarisation (années) – le revenu national brut par habitant (\$). L'IDH s'échelonne de 0 à 1.

La valeur de l'IDH pour Haïti durant l'année 2010 était de 0.493, jugée faible, nous plaçant en 145^e position sur 169 pays ;

Éducation ↔ Santé



Figure 3

Il devient évident que l'aide humanitaire au lieu d'être essentiellement d'ordre économique devrait inclure le financement de l'Éducation et de la Santé .

La pyramide inversée de la figure 3 , illustrant l'interdépendance des 3 éléments fondamentaux : Éducation, Santé et Économie, devrait remplacer celle de la figure 1.

R Seitenfus résume bien le problème quand il dit : « *Je crois qu'il y a trop de médecins au chevet du malade et la majorité de ces médecins sont des économistes* ».

elle demeure pratiquement la même à 0.47 en 2014 ; cependant nous occupons aujourd'hui la 168^e position sur 187 pays. Le constat est sans équivoque : nous demeurons piégés dans le sous-développement alors que d'autres pays nous dépassent!

II. Les Exigences

À l'évidence, les priorités des programme de développement d'Haïti doivent changer et viser l'éducation en général et, en santé, l'éducation des patients et le transfert de connaissances impliquant tous les intervenants dans le système de santé publique. Il est important de souligner que bien des membres de l'AMHE adoptent la même approche dans leurs missions respectives. C'est tout particulièrement le cas pour Wiener Leblanc à St-Louis-du-Sud, Harry Max Prochette à Aquin, Charles René à La vallée de Jacmel, Dickens St-Vil à l'Hôpital de Jacmel, Guy Théodore et Jean-Jumeau Batsch à Pignon et André Vulcain au Cap-Haïtien. Ils ont tous ma profonde admiration.

L'indispensable prise de conscience :

Nous de la diaspora médicale haïtienne ne pouvons tenter d'aider Haïti sans être nous-mêmes conscients de l'urgence d'un changement de mentalité visant une société haïtienne plus inclusive. Je voudrais partager avec vous la définition de la conscience tel qu'exposée par le Professeur Joseph Ki-Zerbo, un grand philosophe africain et un grand sage :

« La conscience, c'est le fait d'assumer des événements et de les classer non seulement dans l'ordre de la compréhension intellectuelle, mais dans l'ordre éthique du devoir, de

***l'admissible et de l'inadmissible, du légitime et de l'illégitime .
Pas seulement de la légalité mais de la légitimité»***

Nous devons partager avec nos collègues et amis de l'élite haïtienne ce sentiment d'urgence pour un changement de mentalité et de convictions d'ordre :

- **Philosophique ,**

portant sur la valeur d'une vie humaine qui doit être la même pour tous et qui est sacrée donc intouchable. Nous devons également partager nos convictions quant à l'équité face aux droits fondamentaux tels que la liberté, la santé, l'éducation, le logement, l'alimentation.

Quand, lors de mes séjours à Port-au-Prince, je vois l'étalement de ces multiples bidonvilles, il me revient toujours à l'esprit cette phrase de J-C Guilbault :

« La révolution conservatrice des années 1980 contenait une réhabilitation du riche et une injonction moralisatrice adressée au pauvre jugé responsable de sa pauvreté... Cette disqualification de la pauvreté autorise une formidable régression politique en 3 étapes. De la justice à la compassion, de la compassion à l'indifférence et de l'indifférence à l'exclusion. On exclut sans problème et sans remord celui qui n'existe déjà plus ». Jean-Claude Guillebaud in « La trahison des Lumières »

Si l'on admet que la population haïtienne est d'environ 10 millions d'habitants et le taux d'alphabétisation de 50%, on peut conclure que 5 millions de cerveaux n'ont pas accès au savoir. On ne saura jamais combien de génies sont ainsi exclus de notre patrimoine national.

J'ai précédemment mentionné le terme urgence. Pourquoi l'urgence ? Parce que cette exclusion ne durera pas indéfiniment. C'est écrit dans l'Histoire de l'humanité (1789)...et d'Haïti (1804)! Nos ancêtres ont réussi l'impensable, dans le sang. L'élimination de l'exclusion sociale en Haïti ne sera progressive, ordonnée et pacifique que si nous, de l'élite, prenons l'initiative. L'Histoire dira : « ce fut leur deuxième Indépendance » !

Ce changement de mentalité doit également être d'ordre

- **civique**

et impliquer les règles de vie collective et le respect de l'environnement.

En sortant de l'aéroport Toussaint Louverture pour tenter de quitter la capitale soit par les sorties Sud ou Nord, je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'agit là d'un objectif qui ne pourra être atteint qu'en incluant un cours obligatoire d'éducation civique aux niveaux primaire, secondaire et universitaire. J'espère que mes enfants et petits-enfants verront peut-être un jour cette Haïti nouvelle.

III. Folies ou Rêves ?

Il est fort probable qu'à la fin de mon exposé l'un de vous me dise, inquiet : « Jean-Claude, tu veux changer la mentalité de l'élite haïtienne ? Es-tu devenu fou ? » J'ai déjà en tête ma réponse. Il s'agit de cette magnifique phrase de Mme Roland, ardente féministe à Lyon, en France, au début du siècle

dernier. Elle a dû se faire traiter de folle très souvent cette dame et nous a légué cette pensée frappante par son réalisme :

« Le monde appelle fous ceux qui ne sont pas fous de la folie commune ». Mme P Roland.

Peut-être que d'autres plus réalistes me diront poliment que « c'est le propre des enfants et des vieillards de rêver ». Peut-être. Certes, je suis devenu vieux, mais garde toujours en tête cette pensée de Gilles Vigneault, poète et chansonnier québécois :

« Chacun porte son âge, sa pierre et ses outils pour bâtir son village, sa ville ou son pays. » Gilles Vigneault

Merci